



Etiage

CANAL DE LA MARNE AU RHIN OUEST

TUNNEL DE MAUVAGES

AVIS A LA BATELLERIE
 N° FR/2009/03609

De nouvelles conditions de franchissement

- à partir du vendredi 18 septembre 2009 à 07:00 [tous les usagers (dans les deux sens)]

- Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest, sur le bief de partage entre les PK 94.032 et PK 84.835

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
 Subdivision de Bar-le-Duc, 1 rue de l'Ormicée, 55012, BAR LE DUC.
 Tél : 03 29 79 12 33. Fax : 03 29 45 65 14.

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison de l'étiage sévère que subit le canal de la marne au rhin ouest et en application de l'art 6 du RPP, les bateaux seront exceptionnellement autorisés à franchir le bief de partage de MAUVAGES par leurs propres moyens, sous réserve de l'application stricte des consignes de sécurité suivantes:

- passage des rames aux horaires habituels.
 - prise en charge d'un seul bateau de commerce à la fois selon l'ordre d'arrivée.
 - accompagnement des bateaux tout au long de la traversée par les agents de touage sur la passerelle technique.
 - application des consignes de sécurité données par le personnel.
 - passage reporté si atteinte des conditions limites d'exploitation (pollution de l'air)
- Mesdames et Messieurs les bateliers sont invités à naviguer avec prudence.

Directeur Adjoint

Signé

Jean ABELE

Date limite d'affichage :
 Prochain Avis